

## BARÈME D'HONORAIRES 2023 (IMMOBILIER D'HABITATION)

### TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000 €	Forfait de 5000€
50 000 € à 100 000 €	8 % Avec un minimum de 5000 €
100 001 € à 150 000 €	7 % Avec un minimum de 8000 €
150 001 € à 250 000 €	6 % Avec un minimum de 10500 €
250 001 € à 500 000 €	5 % Avec un minimum de 15000 €
500 000 € <	4 % Avec un minimum de 25000 €
Garages - Parking	Forfait de 2000 €

Frais de mutation offerts pour tous nos mandats de vente exclusifs en cas de transaction réalisée dans l'une des copropriétés dont nous sommes le syndic.

### LOCATION

Type de prestations	Honoraires TTC	Modalités
Visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 € TTC / m2 habitable	À la charge du Preneur / du Bailleur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC / m2 habitable	À la charge du Preneur / du Bailleur

Honoraires de location réduits et plafonnés à 390 € pour tous nos mandats de gestion locative.